



ETUDE UNIVERSITAIRE : SITUATION DE L'ARBITRAGE EN PDL



CONSTATS

Un nouveau championnat est mis en place au niveau fédéral :
création d'un besoin pour officier,
en prenant en compte les arrêts et AS.

De nouvelles exigences pour les ligues :
fournir plus de stagiaires fédéraux
(155 sur l'ensemble du territoire soit 13 / ligue en moyenne)

Pour la ligue des PDL :
3 NAT, 3 stg NAT, 20 FED, 9 stg FED = + 19 stg et 15 JPR/PRF
Arbitres à l'arrêt depuis un an, pas de potentiels prêts
= Pas de montée possible

Pour la ligue des PDL : 107 REG, effectif stg REG inconnu
Besoin en G1 / G2 le samedi soir : 66
Besoin en G2 / G3 le dimanche apm : 78
= Classement à l'étude



CONSTATS

Une diminution considérable du nombre d'arbitres

De nouvelles exigences pour les arbitres

Accompagnement et appartenance

Pas de changement de système de points envisagé

Lourdeurs administratives pour les clubs pour très peu de reconnaissance

Les clubs ayant le plus besoin d'arbitres ne forment pas



Situer la région PDL par rapport à la France (ratio arbitres/licenciés)

→ Trop peu d'arbitres parmi les licenciés ligériens

Région	Nombre de licenciés	Nombre d'officiels	Ratios arbitres / licenciés (en %)
FFBB	421 206	7 446	1,768
Auvergne Rhône-Alpes	70 782	1 235	1,745
Nouvelle Aquitaine	52 902	889	1,680
IDF	54 350	686	1,262
Pays de Loire	67 625	762	1,127

Cas des clubs professionnels

	% clubs en déficit d'arbitres	% clubs CF/Pro en déficit d'arbitres
CD44	31 %	50 %
CD49	25 %	14 %
CD53	30 %	0 %
CD72	31 %	60 %
CD85	56 %	100 %
TOTAL	34,6 %	44,8 %

COMPARAISONS



LE FOOTBALL



COMPARAISONS

Classement des ligues par nombre d'arbitres				
	Ligue	Nombre de licenciés	Nombre d'arbitres	% arbitres / licenciés
1	Grand-Est	206 825	2 883	1,394
2	Bourgogne Franche Comté	94 964	1 083	1,140
3	Occitanie	159 094	1 796	1,129
4	Nouvelle-Aquitaine	187 235	2 023	1,080
5	Normandie	110 958	1 191	1,073
6	Haut de France	224 626	2 298	1,023
7	Auvergne Rhones-Alpes	253 829	2 543	1,002
8	Bretagne	146 090	1 461	1,000
9	Centre Val de Loire	85 183	831	0,976
10	Provence Alpes Côte d'Azur	113 009	999	0,884
11	Corse	9 280	81	0,873
12	Pays de Loire	166 926	1 449	0,868
13	Ile de France	265 846	2136	0,803
Total	FFF	2 023 865	20 774	1,026



COMPARAISONS

Niveau de l'équipe une du club	Nombre d'arbitre à mettre à disposition	Montant de la pénalité financière encourue par arbitre manquant
Ligue 1	10	600 €
Ligue 2	8	600 €
National 1	6	400 €
National 2 et 3	5	300 €
Régional 1	4	180 €
Régional 2	3	140 €
Régionale 3 et niveaux départementaux	2	120 €

Année en infraction	Nombre de mutations autorisé au sein de l'équipe une (soit X le quota de muté(s) autorisé par la FFB selon le niveau)
1ère	X-2
2ème	X-4
3ème et plus	X-X et non-accession au niveau supérieur

Niveau de compétition	Nombre d'arbitres à mettre à disposition
TOP 14	6
Pro D2	5
Nationale	3
Fédérale 1	2
Fédérale 2	2
Fédérale 3 et régionales	1

ARTICLE 6 – SANCTIONS APPLICABLES AUX GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

En cas de non-respect au 15 avril de chaque saison, du point 2 de l'article 5 de la présente charte, une sanction financière d'un montant maximum de 15 000 € sera appliquée au groupement professionnel concerné.

En cas de non-respect au 15 avril de chaque saison, du point 3 de l'article 5 de la présente charte, une sanction financière d'un montant maximum de 15 000 € sera appliquée au groupement professionnel concerné.

Selon des clefs de répartition définies par le Comité directeur de la F.F.R., les fonds ainsi récoltés seront utilisés pour la promotion de l'arbitrage dans l'ensemble des organismes régionaux.

ARTICLE 7 – MESURES DE RECOMPENSES POUR LES CLUBS DE DIVISIONS FEDERALES ET DE SERIES REGIONALES

Au 15 avril de chaque saison, les mesures de récompenses suivantes sont appliquées :

- 2 points de bonus au classement de l'équipe « Une » si l'association respecte le point 2 de l'article 5 ;
- 1 point de bonus supplémentaire au même classement si l'association respecte le point 3 de l'article 5.

Niveau de l'équipe première	Nombre de points à atteindre
LNH et LFH	300 points
N1M et N1F	230 points
N2F et N2M	200 points
N3M et N3F	170 points